

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX
ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.80
Six mois. 26.50
Un an. 50.00

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX
INSERTIONS:
Annonces: la ligne. 25 c.
Réclames: » 30 c.
Faits divers: » 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

BOURSE DE PARIS DU 8 JANVIER
Cours à terme de 1 h. 05 communiqués par M. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with 3 columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précéd. Lists various stocks and their prices.

Table with 3 columns: Services gouvernementaux, 8 JAN., 7 JAN. Lists government services and their rates.

Table with 3 columns: Services particuliers du Journal de Roubaix, 8 JAN., 7 JAN. Lists private services and their rates.

DEPECHE COMMERCIALES
New-York, 8 janvier.
Change sur Londres, 4.82 50; change sur Paris, 8.20 00, 100
Café good fair, (la livre) 14 5/8, 15 7/8.

ROUBAIX, le 8 JANVIER 1879

Bulletin du jour
Que vont faire les gauches, maintenant maîtresses absolues, maintenant que l'harmonie la plus complète va régner entre les deux Assemblées, et qu'il ne pourra plus être question des entraves opposées par la coalition « clérical monarchiste et réactionnaire » au fonctionnement normal du nouveau mécanisme?

Feuilleton du Journal de Roubaix du 9 Janvier 1879.

L'INCENDIAIRE

PAR ELIE BERTHET
XXVIII
LA VEILLEE
(Suite)
Plusieurs heures s'étaient passées de cette façon, et il ne pouvait être loin de minuit. Hector avait fini par laisser tomber de ses lèvres son cigare éteint et par s'endormir dans un fauteuil. Le père n'était pas fâché de ce résultat, car il désirait ne pas perdre de vue ce jeune homme capricieux et volontaire, qui était capable de lui échapper au dernier moment. Il le porta avec précaution sur un canapé, sans l'éveiller, et se crut assuré du succès de ses plans.

ment des passions, si longtemps contenues, du parti révolutionnaire? Alons-nous voir s'ouvrir l'ère des motions violentes, des résolutions téméraires, des réformes précipitées? Les choses ne vont-elles pas, pendant un certain temps au moins, plus ou moins long, suivant la sagesse et l'énergie des chefs de la gauche, suivre une marche assez calme et même rassurante pour les intérêts? Telles sont les questions auxquelles répond le Messager de Paris.

A la période des dangers, a dit récemment M. Gambetta, va succéder la période des difficultés. Personne ne croira que, depuis plusieurs mois, la République fût sérieusement en péril. Mais, si les difficultés étaient déjà grandes, elles vont le devenir plus encore, parce que les opportunistes vont avoir désormais à lutter, non plus contre des adversaires impuissants, mais contre les intrançaisables, dont on ne parvenait à réfréner les impatiences qu'en paraissant avoir à redouter les partis anti-radicaux.

La lutte qui va s'engager entre les modérés et les violents sera intéressante à observer. Seulement les responsabilités vont désormais se trouver déplacées. Jusque-là c'était aux conservateurs qu'incombait le devoir de défendre, contre l'esprit radical et révolutionnaire, les grands principes sociaux. A partir d'aujourd'hui, cette tâche incombe aux nouveaux élus, tous ou presque tous représentants de diverses fractions de la bourgeoisie.

Les nouveaux sénateurs ont, en grande partie, du moins, leur place marquée dans le centre gauche et dans la gauche modérée, sur lesquelles va retomber, par suite de la déroute des conservateurs, tout l'effort du radicalisme. Nous verrons bien si la majorité du Sénat donnera son acquiescement à des mesures attentatoires à l'esprit de conservation sociale; si elle votera, par exemple, l'amnistie complète ou la destruction du principe de l'immovibilité de la magistrature, ou le bouleversement de notre système financier et budgétaire, ou la suppression du budget des cultes.

Les conservateurs peuvent, sur ces divers points, ne pas s'inquiéter outre mesure, pour le présent, et confier à leurs vainqueurs d'hier la continuation de l'œuvre de la défense sociale. Le pays saura bien revenir à eux et invoquer de nouveau leur aide, si la nouvelle majorité qui va entrer en scène comme parti de la résistance, devait être brisée à son tour par le radicalisme, ce qui pourrait arriver, mais ce qui demandera en tous cas, un certain temps.

Notre différend avec la Tunisie est en train de s'apaiser. On manie en effet de Tunis, sous la date du 7, que le Bey voulait donner une preuve de ses sentiments de conciliation et d'amitié pour la France, a chargé Mohamed Bacouch, directeur des affaires étrangères, de se rendre à Paris pour arranger avec le gouvernement français l'incident relatif à M. de Sancy. Une der-

nrière dépêche nous fournit à ce propos, les détails qui suivent.

« En réponse aux demandes qui lui ont été faites par le gouvernement français, le Bey de Tunis a déclaré qu'il était prêt à envoyer à Paris un de ses aides-de-camp pour donner des explications.

« Le gouvernement français ne pouvant se contenter d'une semblable satisfaction, et maintenant intégralement ses demandes primitives, a fait remettre au gouvernement tunisien une note dans laquelle il les réitère d'une façon combinateur et réclame l'exécution immédiate, par le gouvernement tunisien, des trois mesures suivantes: Excuses au consul de France, destitution de trois fonctionnaires désignés, enqûes sur les contestations existantes entre les autorités tunisiennes et M. de Sancy au sujet de l'interprétation du contrat passé entre elles et lui.

Le départ d'un représentant tunisien pour Paris, implique forcément la résolution prise par le Bey, d'accepter les justes réparations exigées par la France. Il n'y aura donc point lieu, d'avoir recours aux moyens coercitifs qu'on pouvait prévoir.

La guerre aux Ordres religieux

Les Petites Sœurs des pauvres allaient chaque jour au collège Chapal, où on leur donnait des restes provenant des repas des élèves, restes dont elles formaient une soixantaine de portions environ, qu'elles distribuaient aux pauvres vieillards nourris dans leur établissement.

Un de ces jours derniers, les Sœurs se sont vu fermer la porte de ce collège, dont la ville de Paris est propriétaire, et on leur a signifié de ne plus avoir à s'y présenter.

C'est le Moniteur universel qui a raconté avant-hier le fait, en exprimant l'espoir qu'il serait démenti.

Jusqu'ici, aucun journal n'a répondu.

Samedi, le Conseil municipal de Carcassonne a voté, après une discussion assez vive, la somme de 40,500 francs, avec cette mention: « Pour les écoles communales. »

Précédemment, ce crédit se trouvait inscrit sous l'effigie de Traitement des Frères des écoles chrétiennes. C'est le remplacement des Frères par des instituteurs laïques, mais d'une manière déguisée, — comme à Perpignan.

Le régime des lois est suspendu, les jugements rendus par la magistrature ne peuvent plus être exécutés. Pour s'en convaincre, il suffit de lire ce que nous raconte le Roussillon:

Voici la lettre que les frères ont reçue, pour leurs étrennes, du maire de Perpignan: Perpignan, 30 décembre 1878. Monsieur le directeur, J'ai l'honneur de vous informer que l'éclairage au gaz cessera de vous être fourni par la ville à partir du 1er janvier 1879; j'ai donné l'ordre à M. l'inspecteur-vérificateur d'avoir à se lever les appareils d'éclairage.

En même temps, j'ai chargé M. l'architecte de la ville de retirer à la même date l'ouillage de serrurerie et de m'en remettre dans votre établissement.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le maire, Paulin TESTORY.

On se rappelle qu'en vertu d'une ordonnance de référé, la municipalité fut obligée, il y a quelque temps déjà, de laisser aux frères l'éclairage au gaz qu'elle voulait leur lever sans droit comme sans raison. Mais l'ordonnance de référé ne se prononça qu' provisoirement, jusqu'au 1er janvier 1879, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'exercice pour lequel cette dépense avait été régulièrement votée.

Au-delà de ce terme, en effet, la question changeait de caractère, et le droit des frères, incontestable jusqu'au 1er janvier, puis qu'il résultait du budget même de 1878, devait pour l'avenir être soumis aux tribunaux afin qu'ils pussent à apprécier si, contrairement aux règles du droit commun, une ville a le droit de supprimer dans des écoles communales l'éclairage qui leur est nécessaire et qu'elle leur a précédemment accordé.

Le procès était commencé sur l'initiative des frères, qui avaient déposé le mémoire en ce qui par la loi. On pouvait donc, on devait attendre l'issue de ce procès et laisser les choses en l'état jusqu'à la solution définitive, devant laquelle les frères se seraient inclinés si elle leur avait été défavorable. C'est ainsi qu'ils le firent les gens civilisés, dans les pays où la loi et la justice sont respectées.

Mais n'anticipons pas sur les événements et continuons notre récit.

Au reçu de cette lettre, le directeur des frères s'empressa d'assigner en référé, pour le mardi 15, le maire, afin qu'il suspendît l'exécution de ses menaces jusqu'à l'issue du procès en main.

Un homme de plus en plus civilisé, M. le maire ne s'est pas présenté.

M. le président, après l'avoir vainement attendu, a rendu son ordonnance exécutoire sur le champ, en vertu de laquelle il devait être sursis à toute modification jusqu'à solution du procès.

Pendant ce temps, l'on se présentait à l'école des frères pour exécuter les ordres du maire, qu'il avait pas eu le temps — un matin du 1er janvier, cela se conçoit — d'aller en référé, mais qui avait bien trouvé le moyen de mettre ses alguazils en campagne.

M. le maire, après l'ordonnance, portée par le commissaire central, répondit qu'il n'aurait rien à dire sur le point de l'ordonnance, et le maire répondit qu'il ne doit obéir qu'aux volontés du conseil municipal.

M. le Journal insiste: il engage le maire à réfléchir; il lui représente les inconvénients de la voie arbitraire dans laquelle il se lance. Le maire répète: « qu'il ne connaît que le conseil municipal. »

M. le Journal relit l'ordonnance, fait remarquer qu'elle donne le droit de requérir la force publique, et requiert en conséquence le commissaire central de l'exécuter.

Le commissaire central préfère se ranger du côté du maire; le maire déclare tout prendre sous sa responsabilité personnelle, et l'un des plus élémentaires de ses devoirs est de faire dresser par un huissier procès-verbal de toutes les circonstances que nous venons de raconter, et de s'en remettre aux tribunaux du soin de terminer l'affaire.

UNE REVELATION

Voici la révélation que fait le Réveil, de Toulouse, feuille radicale, et dont nous parlions dans notre Bulletin.

Il faut savoir que ce journal républicain ne cessait depuis quelques jours d'interroger le comité républicain de la localité sur l'emploi d'une somme de 4,000 francs envoyée par le comité des gauches de Paris, pour frais de propagande républicaine dans la Haute-Garonne en vue des élections sénatoriales. Naturellement il en était chargé jour par jour ses frais d'interrogation, lorsque la lettre suivante, adressée par M. Manent, secrétaire du comité toulousain, à chaque délégué, est venue lui donner le mot de l'énigme:

Monsieur et cher concitoyen, M. le préfet a adressé aux électeurs sénatoriaux une lettre personnelle, les confiant à une soirée de réception qui aura lieu dans les

salons de la préfecture, le 4 janvier prochain, veille de l'élection.

Le comité s'est préoccupé de cette invitation et, dans la pensée que chaque électeur se fera un devoir de s'y rendre, il a pris ses mesures pour fournir à chacun un logement convenable.

Il a paru avant-ages en même temps que les électeurs, par caution et par gr ups, se trouvaient réunis dans le même hôtel.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de me fournir une désignation: 1° Du nombre d'électeurs sénatoriaux qui désirent être groupés dans le même hôtel; 2° De l'hôtel que ces électeurs préfèrent.

A l'arrivée du train qui amènera à Toulouse le 4 janvier prochain, les électeurs de votre groupe ou de votre canton, vous voudrez bien passer au siège du comité pour recevoir le bon de logement gratuit qui vous sera délivré pour les nuits du 4 au 5 et du 5 au 6 janvier.

Veillez agréer, etc. Le secrétaire du comité, Félix MANENT.

P.-S. — Prière de répondre immédiatement.

Ainsi, tandis que le préfet adressait aux électeurs sénatoriaux une invitation à dîner chez lui la veille de l'ouverture du scrutin, le citoyen Manent leur faisait distribuer des bons de logement gratuit.

Voilà des procédés confraternels, sans doute, mais de méchantes langues pourraient trouver qu'ils étaient au moins inopportuns.

La manifestation Raspail

On nous écrit de Paris: « Comme nous l'avions annoncé, l'anniversaire de la mort de Raspail a été célébré aujourd'hui par une manifestation. Dès midi, des commissaires chargés d'organiser la cérémonie se sont réunis à l'intersection du boulevard Richar Lenoir et de l'avenue des Aman diers, et ont procédé à l'organisation du cortège, composé d'un grand nombre de délégations des chambres syndicales de Paris, et qui sont arrivées successivement avec des couronnes. Des délégations de la jeunesse des écoles, de la ville d'Orléans, de celle de Vernon figuraient dans le cortège, qui est parti de l'avenue des Aman diers, à deux heures, et s'est rendu au cimetière du Père-Lachaise par le boulevard Voltaire et la rue de la Roquette. On remarquait notamment une immense couronne en verdure, voilée d'un crêpe et au milieu de laquelle était encadrée l'effigie de Raspail. Cette couronne portait l'inscription suivante: A la mémoire de Raspail, les ouvriers reconnaissants. Plusieurs membres du Conseil municipal se trouvaient dans le cortège. La famille Raspail est arrivée vers 2 heures 1/2, au cimetière, tout le monde s'est découvert sur son passage. Tout s'est passé avec le plus parfaite tranquillité, grâce aux mesures prises par la préfecture de police. Aucun discours n'a été prononcé. »

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière) Paris 7 Janvier. Il est essentiel que les conservateurs ne se fassent plus d'illusions. Leurs folles espérances, entretenues par de coupables ou frivoles politiciens, leur ont été jusqu'ici, plus funestes que toute l'hostilité de leurs adversaires. Ce qu'il faut dire et répéter à nos amis, ce qu'ils doivent ne pas oublier désormais, c'est qu'ils n'ont plus personne pour les protéger.

Les uns estiment qu'il y a encore le

M. le préfet. D'autres veulent qu'il ait énergiquement combattu le M... il ne résistera à aucun excès; il l'a du lui-même; quand il ne vaudra plus, ou ne pourra plus contre-signer les lois de la majorité radicale, il s'en ira.

Voilà jusqu'à quel point aujourd'hui la résistance de l'élu du 24 Mai. On peut recommencer la Commune, il ne fera pas couler le sang; c'est bien assez de répandre sur ses mains l'eau de l'aiguère de Pilate!

D'autres comptent naïvement sur la production des lois... Les lois, qu'il sache-t-on bien, seront désormais ce que les radicaux les feront. Maîtres dans les deux Chambres, pourquoi échangeront-ils autre chose que leur bon plaisir? Et s'il fait la veille, voter une loi pour frapper ses adversaires le lendemain, croyez-vous qu'ils reculeront?

Pas d'illusions, s'attendre à tout, voilà quelle doit être, à l'avenir, la philosophie des conservateurs.

Le comité des Dix-Huit parfaitement réorganisé, fonctionne, dit-on, en ce moment avec une activité dévorante. C'est ce comité qui a donné le mot d'ordre pour la réunion immédiate de tous les groupes républicains de la Chambre et du Sénat. L'objet apparent de la réunion et des délibérations des groupes est l'adoption d'un programme commun; on assure qu'il s'agit de plus et de mieux: On proposerait d'examiner diverses questions nettement constitutionnelles et d'imposer les solutions adoptées au pouvoir exécutif, en lui laissant entrevoir, pour le cas où il ne céderait pas, la réunion des deux Chambres, en Assemblée unique et plénière.

Quant au programme ministériel, les radicaux se montrent à son endroit pleins de défiance et de soupçons. On lit dans la Lanterne: « Si modeste que soit le programme de Romans, nous avons eu à croire que M. Dufaure le venait accepter et qu'il trouve le courage de l'accomplir. L'amnistie, la suppression des cours répressifs non autorisés — des jésuites, ou autres — le retrait de la loi, sur les facultés catholiques, la suspension de l'immovibilité des magistrats, l'abrogation des lois sur la presse, l'établissement de l'instruction obligatoire et laïque, sans compter la mise en accusation des ministres du 16 mai et du 10 novembre, voilà bien des choses que nous serions bien surpris de rencontrer dans le programme que nos ministres sont en train d'élaborer. »

Et cependant, comment ne pas craindre que le ministère en arrive bientôt à subir ces exigences, que l'extrême-gauche trouve si naturelles? Alors, comme le disait hier un de nos amis, le journal l'Officiel fera bien de charger son titre. Il serait malheureux qu'un simple officieux lui prêtât celui qui, désormais, pourra seul lui convenir; la Révolution.

M. de Marcère triomphe bruyamment du succès des radicaux. Il fait ou laisse écrire dans son journal: « L'ère de la lutte est terminée. On a dit avec raison que l'ère des difficultés allait commencer. Mais ces difficultés n'ont rien qui nous effraie. Nous envisageons sans peur la responsabilité qui va peser sur nous... »

Le pauvre homme!... et comme on doit rire de sa superbe confiance parmi les membres du futur comité de sûreté générale!

De Saint Cheron.

quoit, toujours sans se presser, vers le four.

Il n'en était plus loin quand Faquinette parut prendre une résolution énergique. Elle mit à terre le petit garçon, qui était lui-même fort effrayé de l'approche de son redoutable persécuteur.

Jacques, lui dit-elle à voix basse, sais-tu grimper sur les arbres?

— Je crois bien! Autrement, quand j'étais avec Jérôme et sa femme, et que nous passions à côté d'un arbre, je me glissais par le trou de la haie et j'allais chiper des pommes et des cerises.

— Eh bien, puisque tu sais grimper, monte à un grand arbre, et tu te cacheras au milieu des feuilles jusqu'à ce que le méchant de Jérôme soit passé... Tu ne bougeras pas, tu comprends... Ensuite, je reviendrai te prendre et nous nous sauverons.

quoit, toujours sans se presser, vers le four.

Il n'en était plus loin quand Faquinette parut prendre une résolution énergique. Elle mit à terre le petit garçon, qui était lui-même fort effrayé de l'approche de son redoutable persécuteur.

Jacques, lui dit-elle à voix basse, sais-tu grimper sur les arbres?

— Je crois bien! Autrement, quand j'étais avec Jérôme et sa femme, et que nous passions à côté d'un arbre, je me glissais par le trou de la haie et j'allais chiper des pommes et des cerises.

— Eh bien, puisque tu sais grimper, monte à un grand arbre, et tu te cacheras au milieu des feuilles jusqu'à ce que le méchant de Jérôme soit passé... Tu ne bougeras pas, tu comprends... Ensuite, je reviendrai te prendre et nous nous sauverons.

être délesté auquel la pauvre fille le comparait, et il disparut prestement au plus épais du feuillage.

Alors Faquinette respira. Après avoir adressé à l'enfant caché un signe mystérieux pour l'engager à ne faire aucun mouvement, elle entra dans le taillis, comme si elle eût cherché quelque chose. Elle fit par décoûvoir sur le sol une énorme brique, ou plutôt une espèce de rondin, oubliée par le bûcheron. Elle s'en empara et, contenant avec effort un de ses éclats de rire ordinaires, elle vint se blottir derrière une touffe d'arbustes, au bord du sentier.

On entendait déjà les pas pesants de l'Hercule sur les feuilles sèches. Il s'avançait en jurant entre ses dents et en regardant à droite et à gauche. Il parut désappointé quand il ne vit personne dans le bois; et, convaincu que ceux qu'il poursuivait n'avaient fait que le traverser, il prit le sentier à son tour.

Faquinette était tapie dans sa cachette, comme un tigre qui guette sa proie. Repliée sur elle-même, elle tenta si peu de place, que l'Hercule fit, sans se douter de sa présence, la touffe d'arbustes qui la couvrait. Mais à peine eut-il dépassé la folle qu'elle s'élança d'un bond impétueux, éleva sa masse des deux mains et lui en déchargea un formidable coup sur la tête.

(A suivre.)